



Le gouvernement camerounais a autorisé, pour le compte de cette année 2018, des importations d'huile de palme brute d'un volume global de 100 000 tonnes, afin de garantir l'approvisionnement des industries de raffinage, apprend-on de sources internes à l'Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun (Asroc). Ce volume est de 4 000 tonnes, supérieur aux 96 000 tonnes autorisées en 2017.

Selon les opérateurs de la filière, ces importations visent à combler un déficit structurel, qui, après avoir longtemps culminé à 100 000 tonnes, atteint désormais 130 000 tonnes par an. Ceci, apprend-on, à cause de l'accélération des investissements par les raffineurs (trois raffineurs viennent d'investir 30 milliards FCFA pour augmenter leurs capacités de production), alors que la production locale, elle, stagne.

En plus d'une production insuffisante, les raffineurs accusent la Société camerounaise de palmeraies (Socapalm), le leader de la production nationale, de manœuvrer au détriment de leurs intérêts. «Nous avons été surpris de constater la capacité de la Socapalm à offrir au Comité de régulation de la filière huile de palme (CRFHP), pour répartition aux industriels de la 2ème transformation, des volumes de 14 845, 21 000 et 41 000 tonnes d'huile de palme brute, respectivement en janvier, février et mars 2018.» ; contre un «volume global de seulement 28 020 tonnes entre juillet et septembre 2017», s'est étonné le secrétaire général de l'Asroc, au cours d'une conférence de presse organisée le 22 mars 2018 à Yaoundé.

Pour l'Asroc, cette disponibilité subite de l'huile de palme brute à la Socapalm, alors que le produit était plutôt rare entre juillet et septembre 2017, révèle simplement une dissimulation des quantités disponibles de la part du premier producteur national, qui espérait une augmentation de plus de 30% du prix de cession du kilogramme de l'huile de palme brute aux transformateurs. Ce producteur a, en effet, fait parvenir une requête dans ce sens au gouvernement, le 11 mai 2017. Requête à laquelle le gouvernement camerounais a refusé d'accéder, au cours d'une réunion interministérielle organisée au mois de novembre dernier, apprend-on de sources autorisées.

Au demeurant, ces accusations de dissimulation des cargaisons à des fins de spéculation sont rejetées par la Socapalm. Au cours d'une réunion du Comité de régulation de la filière huile de palme, tenue le 6 mars 2018 à Yaoundé, Cyprien Boudié, représentant de la Socapalm, a qualifié «ces allégations» de «non fondées». Pour lui, l'abondance de l'huile de palme brute dans les cuves de la Socapalm en ce début d'année, est la conséquence de l'augmentation de la production, consécutive à «l'entrée en production progressive de nouvelles plantations».

«A l'analyse de cette situation, et en tenant compte du trend qui se dégage des données des années antérieures, notamment celles de 2017, les membres du comité ont tout de même noté de trop grands écarts entre les prévisions des périodes considérées, ce qui donne un caractère ambigu et confus à cette hausse subite, qui ne saurait s'expliquer que par les raisons sus-évoquées», conclut le Comité de régulation de la filière huile de palme, dans un rapport daté du 8 mars 2018.

Source: Investir au Cameroun
